

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi trente-et-un mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yves THOREAU.

Etaient présents : Pascale PARRINELLO, Philippe FISCHER, Elisabeth JEGU, Pierre HOUEBINE, arrivé à 20h40, Jacqueline SAUNIER, Jean-François GRAMPEIX, Alain TRAONOUEZ, **Adjoint au Maire**, Isabelle HAMEL, Régine LANGLOIS, Stéphane SYLVAIN, Antony FERREIRA, Nadine BOURRON, Eric FAIVRE, Jean-Claude ANGLO, Jannine ANDRIEU, Philippe BOYADJIAN, Guillaume LAVOREL, Nathalie GUESDON, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

Avaient donné pouvoir : Françoise PIGAL à Pascale PARRINELLO
Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

Absentes excusées : Nathalie PRYJDA, Annie CHAUVIERE

A été élue secrétaire de séance : Pascale PARRINELLO

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elle concerne la décision :

N°11/03/2021 – Convention avec l'association Profil Evasion dans le cadre d'un séjour destiné au 6/17 ans qui se déroulera du 9 au 16 juillet 2021 au centre Le Rocheton, rue du Rocheton à La Rochette (77000).

Madame Nathalie GUESDON demande de changer la chronologie de l'ordre du jour, avec les subventions et l'avance au CCAS avant le vote du budget. Monsieur le Maire accepte la proposition du groupe Réussir ensemble.

I – POLICE PLURICOMMUNALE

2. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION RECIPROQUE DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE PLURICOMMUNALE DE MANDRES-LES-ROSES ET DE SANTENY ET DE LA POLICE MUNICIPALE COMMUNALE DE MAROLLES-EN-BRIE

Rapporteur Monsieur le Maire

Vu la volonté des communes de Mandres-les-Roses et Santeny et de la commune de Marolles-en-Brie de mutualiser leurs services de police municipale pluri-communale et municipale pour optimiser le service rendu aux habitants des trois communes,

Vu l'avis favorable du comité de police du 23 mars 2021,

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition réciproque des services de la police municipale pluri-communale de Mandres-les-Roses et de Santeny et de la police municipale communale de Marolles-en-Brie.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Madame Nathalie GUESDON se félicite de cette mutualisation.

Unanimité

3. INTEGRATION DE LA VILLE DE PERIGNY-SUR-YERRES AU SERVICE DE POLICE PLURICOMMUNALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Rapporteur Monsieur le Maire

Le 28 juin 2019, une convention a été signée entre les communes de Mandres-les-Roses et de Santeny ayant pour conséquence la création d'une police pluri-communale pour l'exercice mutualisé de leurs fonctions de police municipale, conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure susvisé.

En raison de la demande d'intégration au service de police pluri-communale de la Ville de Périgny-sur-Yerres, il convient d'adopter d'un avenant n°2 à la convention afin de convenir de l'adhésion d'un nouveau membre et de modifier l'annexe financière. Vu l'avis favorable du comité de police du 23 mars 2021.

Le Conseil municipal approuve l'élargissement du service de police et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de 2019.

Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Unanimité

II – FINANCES

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2020

Rapporteur Philippe FISCHER

Le principe de la séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable implique que chacun d'eux tienne une comptabilité distincte lui permettant de décrire et contrôler les différentes phases des opérations relevant de sa responsabilité.

Le comptable du trésor tient la comptabilité de la collectivité intégralement, et en partie double, traduite après la clôture de l'exercice dans le compte de gestion. L'ordonnateur tient, pour sa part, une comptabilité purement administrative, présentée dans le cadre du compte administratif.

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui présente un état des résultats d'exécution et l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le compte de gestion 2020 a été transmis à la ville le 05 mars 2021 et n'appelle pas d'observations concernant l'ordonnateur.

Les résultats de clôture sont identiques à ceux du compte administratif 2020 présenté par Monsieur le Maire. Il est ensuite soumis au vote du conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la ville pour l'exercice 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020 dressé par l'ordonnateur comme suit :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	1 672 117,86		-389 460, 71	1 282 657,15

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Fonctionnement	1 510 381,52		1 108 919,77	2 619 301,29
Total	3 182 499,38		719 459,06	3 901 958,44

Unanimité

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur Philippe FISCHER

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel de la ville. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet. Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la ville sur l'année. Il est le bilan financier de l'ordonnateur, il permet de contrôler la gestion de la commune et présente les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable public.

Monsieur Philippe SALLE s'étonne de ne pas retrouver ses observations dans le compte rendu de la commission des finances. Il demande le motif du choix de suréquilibre. Monsieur Philippe FISCHER répond qu'il est dû au Covid-19. Il ajoute que le but est de constituer un fonds de roulement suffisant pour les années à venir. Monsieur Philippe SALLE en conclut qu'il s'agit d'une thésaurisation en vue de dépenses futures. Monsieur Philippe SALLE relève une coquille sur le PPI, il ne trouve pas les sommes allouées à la rénovation de la Halle.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'erreur et que les sommes allouées à la Halle se trouvent bien sur le PPI.

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget principal de la ville comme suit :

SECTIONS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
1 RECETTES EMISES	454 262,48	5 842 293,29
2 DEPENSES EMISES	843 723,19	4 733 373,52
3 RESULTAT DE L'EXERCICE (1-2)	-389 460,71	1 108 919,77
4 RESULTAT ANNEE N-1 (2019)	1 672 117,86	1 510 381,52
5 PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		
6 RESULTAT CUMULE (3+4-5) Hors restes à réaliser	1 282 657,15	2 619 301,29

Le Maire quitte la salle au moment du vote
18 pour et 6 abstentions :
Nathalie GUESDON et son pouvoir,
Stéphane DEYSINE,
Pascale CETLIN, Philippe SALLE,
Georges MARTINS

6. FIXATION DU TAUX DE FISCALITE 2021

Rapporteur Philippe FISCHER

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal vote les taux de fiscalité suivants :

- Foncier bâti : 34,38%
- Foncier non bâti : 48,29%

Décide de procéder à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative.

Monsieur le Maire revient sur l'harmonisation des bases avec le département, et indique qu'il y aura une DM.

Unanimité

7. SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur Jean-François GRAMPEIX

Monsieur Philippe SALLE demande ce qui explique ce différentiel de près de la moitié des sommes attribuées cette année par rapport à l'année. Monsieur Jean-François GRAMPEIX répond que plusieurs associations n'ont pas déposé de demande. Aujourd'hui il s'agit de voter les subventions de fonctionnement, il y aura des subventions de projet à la réception des factures

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EURO
A,A,P,M,A,	-	-
ACVY Aikido	300	300
A,M,C,V, billard	250	250
A,S, collègue	1000	1000
AK Dance	6000	500
Boutchoux et multisport	-	-
FC Mandres-Périgny	6000	3000
GFCM Basket Ball	3000	3000
GFCM Pétanque	150	150
Judo	1000	500
Model Air Club	1000	1000
Rugby Club du Plateau Briard	500	250
T,C,F,M,	2700	2700
Tonus Gym	800	600
V,C,R,M,	1000	1000
		14250

Madame Cécile SABATIER, Madame Isabelle HAMEL, Monsieur Georges MARTINS, ne prennent pas part au vote

Unanimité des votant

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EUROS
A,F,C,M, Foto Contraste	800	800
Chœur Polyvoce	500	300
Cyber Esp@ce	600	300
Infini d' Arts	500	500
la Ferme Traditionnelle	-	-
la Scène Ouverte	1200	1200
les Amis de Mandres	500	500
les Jardiniers de Beauséjour	600	600
les Trois Coups	-	-
Mandr'Art	1000	500
MandriPatch	250	250
Roses et Bouquets	-	-
TAJSF	500	550
		5500

Madame Cécile SABATIER ne prend pas part au vote

Unanimité des votants

ASSOCIATIONS DIVERSES

	Subvention de fonctionnement 2020 EN EUROS	Subvention de fonctionnement 2021 EN EUROS
ACPG/CATM	400	400
ALPE collège	-	-
AMAP	300	300
AMIA	150	150
Club de l'Amitié	-	-
Comité des Fêtes	-	-
Distillation	250	250
FCPE lycée Guillaume budé	100	100
FCPE écoles	-	-
FNACA	250	200
Foyer Sicio Educatif collège	-	-
les Jardins de Thélème	-	-
UNC	400	400
Université inter âge	200	100
		1900

Madame Jacqueline SAUNIER et Monsieur Eric FAIVRE ne prennent pas part au vote

Unanimité des votants

Le montant alloué pour les subventions de fonctionnement est de 21 650€.

Monsieur Alain TRAONOUEZ souhaite faire une remarque formelle et dit qu'il ne valide pas cette méthode d'inversion de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal. Elle lui paraît incohérente. Normalement l'attribution des subventions doit découler du vote du budget et de l'ouverture préalable des crédits budgétaires pour le faire. Ce n'est orthodoxe de distribuer de l'argent qui n'est pas entériné au budget.

8. SUBVENTION 2021 AU CCAS

Rapporteur Philippe FISCHER

Le projet de budget 2021 du C.C.A.S prévoit une subvention d'équilibre d'un montant de 128 102 euros.

Monsieur Philippe SALLE demande si le budget du CCAS a été voté. Madame Elisabeth JEGU lui répond que non. Il regrette que les observations et remarques du groupe Réussir ensemble n'aient pas été prises en compte dans la décision de fermer la crèche familiale. Monsieur le Maire souhaite souligner l'arrivée d'un prochain RAM pour apprécier la décision prise. Il ajoute que si l'analyse peut ne pas convaincre tout le monde, elle a été structurée dans un document et partagée. Madame Nathalie GUESDON rappelle que le groupe Réussir ensemble a demandé un RDV et que cette demande est restée sans suite. Monsieur le Maire insiste sur l'ouverture du prochain RAM pour apprécier la décision prise. Madame Nathalie GUESDON lui répond que ce n'est qu'un lieu où les assistantes maternelles se réunissent.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2021 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 128 102 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

19 pour et 6 abstentions :
Nathalie GUESDON et son
pouvoir, Stéphane DEYSINE,
Pascale CETLIN, Philippe
SALLE, Georges MARTINS

9. SUBVENTION 2021 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Rapporteur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2021 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 24 300 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

10. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ANNEE 2021

Rapporteur Philippe FISCHER

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le Conseil municipal décide de proposer une demande de subvention DETR 2021 pour une opération de rénovation 4^{ème} phase d'éclairage public à performances énergétiques. Précise qu'au titre de la DETR les projets peuvent être subventionnés à 60% soit un montant maximum de 47 929€.

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres.

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2021

Unanimité

11. TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES – ANNE 2021

Rapporteur Philippe FISCHER

Le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2020 de location des salles communales ainsi que les cautions jusqu'au 31 décembre 2021.

Unanimité

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur Philippe FISCHER

Monsieur Philippe SALLE souhaite souligner que le suréquilibre sert à thésauriser. En résumé l'investissement principal est l'école et la partie obligatoire de voirie. Le budget est selon lui minimaliste. Il souhaite avoir des précisions sur la taxe SRU qu'il ne voit pas sur le BP, il dit que les travaux en régie tels que les dalles de l'école élémentaire n'apparaissent pas non plus. Monsieur Philippe FISCHER annonce qu'il va travailler à mieux récupérer la TVA sur les travaux en régie.

Monsieur Stéphane DEYSINE demande des explications sur le différentiel d'un poste qui apparait entre le CA et le BP sur les états du personnel. Il suppose qu'il s'agit peut-être d'une assistante maternelle devenue ATSEM. Monsieur le Maire lui répond que les mouvements de ce type n'étant pas prévus avant septembre. Il s'agit simplement de mutation d'un animateur au CCAS. Ce qui représente un poste en moins sur la Ville.

Monsieur Salle souhaite revenir sur le stade de Rosebrie et la possibilité d'étudier un investissement pour un terrain synthétique. Il aurait souhaité une enveloppe sur l'étude et l'analyse. Monsieur Philippe FISCHER répond que sur 260 adhérents au foot, il y a 80 mandrions. Pour Monsieur Philippe SALLE là n'est pas la question, il aurait aimé une analyse neutre.

Monsieur le Maire dit que selon son point de vue, le terrain synthétique n'est pas une priorité, les associations doivent aussi s'adapter aux équipements de la commune. Mandres-les-Roses n'est pas en carence de terrain mais c'est le nombre d'adhérents qui augmente sans tenir aucun compte de

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

la taille des infrastructures de la ville. Le besoin exprimé naît de l'augmentation des adhérents en provenance de la commune et des communes voisines. Dans ce contexte le maire indique soutenir une solution mutualisée et mutualisable avec les communes de Périgny et Villecresnes.

Monsieur Philippe SALLE précise qu'il n'a jamais demandé que soit actée une dépense sur le BP, il veut juste une étude.

Madame Nathalie GUESDON s'interroge sur le devenir des terrains de foot actuels, s'ils étaient désertés à cause d'une mutualisation des terrains synthétiques.

Monsieur Jean-François GRAMPEIX indique que les terrains pourraient tout simplement respirer un peu en raison d'une moindre utilisation.

Madame Nathalie GUESDON demande si les clubs s'entraînent toujours.

Madame Elisabeth JEGU dit que son petit-fils va au foot tous les mercredis. Monsieur Philippe FISCHER ajoute que les terrains actuels continuent à être entretenus, ils ne sont absolument pas laissés à l'abandon, en vue du projet de mutualisation.

Souhaitant revenir sur la réunion de la commission des finances, Madame Nathalie GUESDON admet qu'il y a bien des réunions et des échanges, mais elle affirme que les observations du groupe Réussir ensemble ne sont pas reprises. Un travail approfondi a été fait en commission travaux et en commission des finances et aucune réponse n'a été apportée aux questions posées. Le pire est un compte-rendu des finances qui ne reprend pas les observations du groupe Réussir ensemble et qui de surcroît indique « *pas d'observation* ». Elle rappelle que le groupe Réussir ensemble n'est pas là pour entraver les actions de la Municipalité, mais pour partager et travailler ensemble. L'attitude de certains Adjoints, Vice-Présidents de commission ne lui paraît pas très démocratique.

Monsieur le Maire demande pour la seconde fois que les comptes-rendus ne fassent plus polémiques et qu'ils soient établis en accord avec les participants.

Le Conseil municipal décide d'approuver le budget primitif 2021 avec intégration des reports et des résultats 2020, établi comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 134 488,00	7 945 219,00
Section d'investissement	1 275 833,00	2 048 261,00
Total	6 410 321,00	9 993 480,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre comme le permet l'article L1612-4 et suivants du CGCT.

Pour l'ensemble des chapitres de **fonctionnement** : 19 pour et 6 abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Stéphane DEYSINE, Philippe SALLE, Pascale CETLIN, Georges MARTINS,
Pour l'ensemble des chapitres **d'investissement** : 19 pour et 6 abstentions, sur l'ensemble des chapitres : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Stéphane DEYSINE,

Philippe SALLE, Pascale CETLIN,
Georges MARTINS

13. DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT DE DECLARATION PREALABLE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AK NUMERO 381 JOUXTANT L'ECOLE MATERNELLE DE LA FERME

Rapporteur Alain TRAONOUZ

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer la demande de déclaration préalable pour l'aménagement d'une aire de jeux telle que susvisée.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Unanimité

Questions diverses

- Travaux en régie

Monsieur le Maire fait une présentation power point des travaux en régie réalisés par les services techniques de la ville. Cette présentation sera ensuite mise en ligne sur le site internet de la commune.

Madame Nathalie GUESDON souhaite saluer l'implication du personnel communal

- Politique de stationnement et création d'ateliers

Monsieur le Maire propose un zoom sur la politique de stationnement avec la création de plusieurs ateliers :

- Stationnement
- Poubelles et Encombrants
- Aménagement parc Beauséjour (une étude Phytosanitaire est d'ores et déjà inscrite au BP)
- Perspectives PLU et prochain PLUI

Monsieur le Maire se propose d'adresser à tous les supports dont il dispose .

Madame Nathalie GUESDON dit que les sujets stationnement et poubelles doivent continuer à être étudiés dans les commissions ad hoc. Concernant le parc Beauséjour, il faut s'appuyer sur les propositions des associations et les PLU-PLUI doivent être discutés en commission urbanisme.

Le groupe Réussir ensemble est favorable à travailler sur les sujets évoqués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 31 mars 2021 à 22h35.

Mandres-les-Roses, le 1^{er} avril 2021

Le Maire

Yves THOREAU